

*Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.  
Aucune photocopie ne sera faite au lycée pour la constitution des dossiers.*

### ATTENTION :

En raison des nombreuses demandes d'inscription en BTS, l'étudiant qui ne rend pas son dossier à la date fixée est de fait **considéré comme renonçant à sa place** : elle sera immédiatement attribuée à un nouvel étudiant.

## 1<sup>ère</sup> inscription au LPO d'Alembert : à joindre au dossier

### SECRÉTARIAT

- Fiche de renseignements
- EXEAT – Certificat de fin de scolarité fourni par l'ancien établissement (lycée).
- Avis d'affectation délivré par le rectorat de Paris ou Parcoursup
- 4 Photos d'identité récentes (nom et prénom au verso)
- Photocopie intégrale du livret de famille ou extrait d'acte de naissance  
+ *en cas de divorce* : photocopie du jugement du tribunal précisant l'autorité parentale  
+ *en cas de placement sous tutelle* : photocopie de l'avis officiel de délégation de l'autorité
- Photocopie d'un titre d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport, titre de séjour ...)
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture EDF...)
- Attestation d'assurance de responsabilité civile valable pour l'année scolaire (2023-2024)

### SERVICE MÉDICAL

- Fiche infirmerie renseignée et signée *avec les documents nécessaires si concerné (PAI, GEVASCO, MDPH,...)*
- Demande de transfert de dossier médical scolaire
- Photocopie des vaccinations

### INTENDANCE

#### **Pour les élèves boursiers :**

- Photocopie de la notification de bourse du Crous de Paris 2023-2024 pour les étudiants en BTS
- Notification de droits ouverts 2023/2024 pour les lycéens
- Relevé d'identité bancaire (RIB) au nom du représentant légal de l'élève

#### **Pour l'inscription à la demi-pension :**

- Fiche d'inscription à la demi-pension
- Attestation de paiement de la CAF de moins de 3 mois ou attestation de Restauration scolaire de la Région Ile-de-France 2023-2024 (demande à faire par la famille : [www.iledefrance.fr/calcullette-quotient-familial](http://www.iledefrance.fr/calcullette-quotient-familial))
- Chèque d'un montant de 20.00 € minimum à l'ordre du lycée d'Alembert
- Relevé d'identité bancaire (RIB) au nom du représentant légal de l'élève

### FACULTATIF

- Chèque de 5 euros à l'ordre de « *Maison des Élèves du Lycée d'Alembert* » pour la Maison des Lycéens.: pour créer des clubs, les financer ou améliorer les lieux de détente des élèves en participant aux décisions.
- Chèque de 10 euros minimum à l'ordre de « *lycée d'Alembert* » pour la caisse de solidarité du lycée.